

Campagnes ANS 2021

Réunion d'information aux Ligues régionales Grand Est

6 avril 2021

Mots d'introduction

➤ Jean-Paul OMEYER

Président de la Conférence Régionale du Sport Grand Est

➤ Jean-Marc HAAS- BECKER

Président du CROS Grand Est

➤ Emmanuel THIRY

Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Ordre du jour

1. Présentation du contexte des campagnes ANS 2021
2. Campagne Emploi-Apprentissage
3. Dispositif « Grand Est Emploi Associatif » de la Région Grand Est
4. Campagne Fonds Territorial de Solidarité
5. Campagne Aisance Aquatique – J’apprends à nager
6. Campagnes Equipements
7. Comment déposer une demande de subvention?
8. Où trouver les informations?
9. Quels sont vos interlocuteurs?
10. Questions/Réponses

Contexte des campagnes ANS 2021

Des campagnes **complémentaires** aux financements de l'ANS pour la mise en place **des Projets Sportifs Fédéraux**

Une **réponse à la crise sanitaire et économique**: plan de relance (rénovation énergétique des bâtiments sportifs, dispositif 1jeune 1solution), maintien du Fonds Territorial de Solidarité

Des **objectifs multiples**: soutenir la professionnalisation du mouvement sportif, aider les associations touchées par la crise, contribuer à la relance de la pratique sportive, renforcer le plan « prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique », accompagner le développement des projets sportifs territoriaux.

Une nouvelle gouvernance territoriale: la **Conférence Régionale du Sport Grand Est** (mise en place le 16 mars 2021)

Des crédits en hausse par rapport à 2020

	ANS PART TERRITORIALE - GESTION REGIONALE					
	sous-total	Fonds de solidarité	Part territoriale Emploi	Part territoriale Apprentissage	Part territoriale Autres	Part territoriale J'apprends à nager
Crédits 2020	5 076 379 €	789 300 €	4 034 972 €	-	50 635 €	201 472 €
Crédits 2021	6 383 748 €	862 300 €	5 015 218 €	202 680 €	128 550 €	215 000 €
		dont 73 000 € pour JAN soit 789 300 €				et 73 000 € du fonds de solidarité

Emploi/Apprentissage & Parcours de Qualification



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports

Lundi 22 mars 2021

Bilan de la campagne 2020

501 emplois subventionnés pour 4 222 972 €
(sont incluses les aides ponctuelles à la professionnalisation)

- 346 emplois portés par des associations locales pour 2 796 895 €
- 80 emplois portés par des comités départementaux pour 776 652 €
- 41 emplois portés par des comités régionaux /ligues pour 389 850 €
- 34 emplois portés par des groupements d'employeurs pour 259 575 €

Campagne 2021 - Les dispositifs

- Aide à l'emploi:

- Dispositif « Agence Nationale du Sport »
- Dispositif « #1jeune1solution »

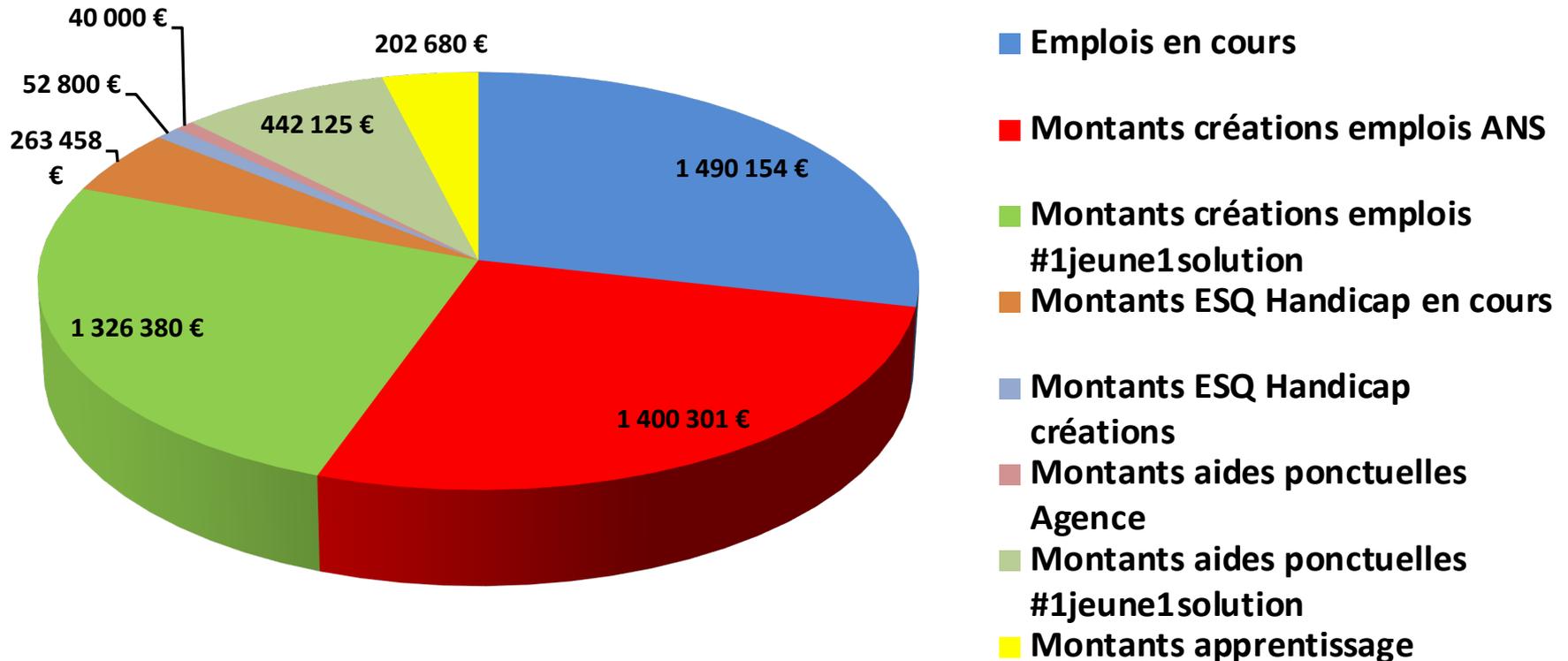
- Aide à l'apprentissage:

- Dispositif « Agence Nationale du Sport »

- Accompagnement à la qualification et l'insertion professionnelle:

- Dispositif #1jeune1solution « SESAME »

Campagne 2021- Les montants



➤ Soit un total de 5 217 898€

Campagne 2021- Les modalités

- Emplois « ANS »



- Pour des emplois créés entre le 1^{er} septembre 2020 et le 1^{er} septembre 2021
- 12 000 euros/an/emploi (pour un temps plein et pour une année complète)
- Convention sur 3 ans (soit un total de 36 000€ pour les 3 années)
- Uniquement pour les CDI
- Mi-temps minimum (aide calculée au prorata s'il ne s'agit pas d'un temps plein)

Campagne 2021 - Les modalités



- Consolidations ANS

Pour:

- Emplois préexistants fortement fragilisés par la crise sanitaire et dont le maintien nécessite un soutien financier
- Uniquement pour les CDI
- Aides pluriannuelles (montant maximum de 3 x 6000€)

- Aides ponctuelles ANS:

Pour:

- Emplois préexistants fortement fragilisés par la crise sanitaire et dont le maintien nécessite un soutien financier
- Uniquement pour les CDI
- Aide annuelle (montant maximum de 9000€)

Campagne 2021 - Les modalités

- Plan « #1 jeune 1 solution »



- Pour des emplois créés entre le 1^{er} septembre 2020 et le 1^{er} septembre 2021
- 10 000 euros/an/emploi (pour un temps plein - année complète)
- Convention sur 2 ans
- Priorité aux créations d'emplois en CDI
- Emplois réservés aux moins de 25 ans à la signature du contrat de travail
- Prioritairement pour des jeunes issus de territoires carencés

Campagne 2021- Les modalités



- Consolidations #1jeune1solution

Pour:

- Emplois préexistants fortement fragilisés par la crise sanitaire et dont le maintien nécessite un soutien financier
- Uniquement pour les CDI
- Salarié de -25ans
- Aides pluriannuelles (montant maximum de 2 x 9000€)

- Aides ponctuelles #1jeune1solution :

Pour:

- Emplois préexistants fortement fragilisés par la crise sanitaire et dont le maintien nécessite un soutien financier
- Créations de CDD
- Salarié de -25ans
- Aide annuelle (montant maximum de 9000€)

Campagne 2021 - Les priorités

- Création d'emplois
- Orienter en faveur de la pérennisation et du développement d'emplois de personnels qualifiés
- Prioriser les postes d'agent de développement
- Emploi en lien avec le Projet Sportif Fédéral
- Prioriser les nouveaux emplois au sein des territoires carencés

Campagne 2021 - Les objectifs de développement

- Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive
- Développement de la pratique sportive des femmes et des jeunes filles
- Développement des APS accessibles aux PSH
- Accompagnement des politiques d'accueil des scolaires
- Promotion du sport/santé sport/entreprise
- ...

Campagne 2021 - Les critères d'éligibilité des demandes

- Structures éligibles (liste complète dans l'annexe VII de la note n° 2021-DFT-01)
- L'embauche doit entraîner une augmentation de l'effectif salarié de la structure en ETP
- L'emploi doit être un mi-temps au minimum ou entraîner une augmentation d'un poste existant de 0,5 ETP minimum
- L'emploi doit être créé au plus tard le 1er septembre 2021
- Application de la CCNS : obligation de diplôme, carte professionnelle, classification du salarié dans la grille conventionnelle
- Evaluation annuelle obligatoire (contrat de travail, bulletins de salaires, attestations de maintien dans l'emploi, bilans d'activités)
- Attestation de cohérence avec la stratégie fédérale « Emploi »

➤ **Dans la limite des crédits disponibles**

Campagne 2021- Apprentissage

L'enveloppe « Aide à l'apprentissage » pourra être mobilisée pour accompagner les employeurs de salariés en contrat d'apprentissage dans le champ sportif et dans les conditions cumulatives suivantes :

- L'association doit être éligible (cf. annexes VI et VII)
- La formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à une certification figurant à l'annexe II-1 du Code du sport
- L'aide se limite aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention
- Recruter les nouveaux apprentis prioritairement au sein des territoires carencés (QPV, ZRR)

Campagne 2021- Apprentissage

Les aides à l'apprentissage pouvant être attribuées en 2021 sont liées à l'âge des apprentis :

- Jeune apprenti de 26 ans et plus en 1ère année de formation : 3 000€
- Jeune apprenti de 18-20 ans en 2ème année de formation : (au maximum) 2 800€
- Jeune apprenti de 21 et plus en 2ème année de formation : (au maximum) 3 600€

Cette aide à l'apprentissage vient en complément de l'aide exceptionnelle pour l'alternance du plan #1jeune1solution du ministère du travail de l'emploi et de l'insertion.

Campagne 2021- Calendrier

- Demandes Aide à l'emploi:
 - Du 7 avril 2021 au 30 août 2021
 - dépôt des dossiers de demandes d'aides via le Compte Asso
- Demandes Aide à l'apprentissage:
 - Du 7 avril 2021 au 15 septembre 2021
 - dépôt des dossiers de demandes d'aides via le Compte Asso

+ *contacter les référents*



Sesame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les métiers de l'Encadrement

Objectif: permettre aux jeunes les plus en difficultés un appui pour concrétiser leur parcours de qualification et leur insertion professionnelle dans les métiers de l'encadrement du sport et de l'animation.





Fonctionnement: Pour chaque jeune qui entre dans le dispositif SESAME, un parcours personnalisé est construit avec les référents et organismes partenaires, afin de l'accompagner et l'amener à la qualification la plus haute possible et faciliter son intégration dans l'emploi.

A chaque étape du parcours des aides financières permettent d'atteindre les objectifs poursuivis.





Dispositif réservé aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (30 ans non révolus pour les PSH) et répondant à l'un des critères suivants:

- Des critères géographiques (Quartiers de la politique de la ville, Commune des zones de revitalisation rurale et bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en zone de revitalisation rurale Communes des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité)
- Des critères sociaux (Jeunes sans soutien familial-dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie), Bénéficiaires de la Garantie Jeunes, Résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs, Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur, Réfugiés)
- Des critères de niveau de formation (Jeunes en situation de décrochage scolaire, Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme qualifiant ou professionnel, en cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2e Chance ou Centre Epide)
- Des critères de niveau de parcours sportif (Jeunes ayant une pratique sportive de haut niveau et un projet de formation ou de reconversion dans les métiers visés par le dispositif SESAME)

Campagne 2021- Vos interlocuteurs

	EMPLOI		SESAME	
DRAJES	ROUYER Samuel	samuel.rouyer@jscs.gouv.fr	ROUYER Samuel	samuel.rouyer@jscs.gouv.fr
	NATTER Gwenaëlle	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr		
ARDENNES	FONTAINE Jean-Claude	jean-claude.fontaine@ardennes.gouv.fr	FONTAINE Jean-Claude	jean-claude.fontaine@ardennes.gouv.fr
AUBE	MOUNIER Pascal	pascal.mounier@aube.gouv.fr	MOUNIER Pascal	pascal.mounier@aube.gouv.fr
MARNE	LEFEVRE Lucie	lucie.lefevre@marne.gouv.fr	LEFEVRE Lucie	lucie.lefevre@marne.gouv.fr
HAUTE MARNE	WALCZAK Frédéric	frederic.walczak@ac-reims.fr	WALCZAK Frédéric	frederic.walczak@ac-reims.fr
MEURTHE ET MOSELLE	HOSTE Aurélie	aurelie.hoste@meurthe-et-moselle.gouv.fr	HOSTE Dorothée	dorothee.hoste@meurthe-et-moselle.gouv.fr
MEUSE	LECLER Gilles	gilles.lecler@meuse.gouv.fr	LECLER Gilles	gilles.lecler@meuse.gouv.fr
MOSELLE	BRUNET Marie José	marie-jose.brunet@moselle.gouv.fr	BRUNET Marie José	marie-jose.brunet@moselle.gouv.fr
BAS-RHIN	VOGEL Frédérique	frederique.vogel@bas-rhin.gouv.fr	VOGEL Frédérique	frederique.vogel@bas-rhin.gouv.fr
HAUT RHIN	HALBWACHS Frédéric	frederic.halbwachs@haut-rhin.gouv.fr	HALBWACHS Frédéric	frederic.halbwachs@haut-rhin.gouv.fr
VOSGES	BALLAND Fanny	fanny.balland@vosges.gouv.fr	HENRIOT Jean Baptiste	jean-baptiste.henriot@vosges.gouv.fr

Site internet de la DRAJES => <https://grand-est.drdjscs.gouv.fr/>

Fonds Territorial de Solidarité

Bilan de la campagne 2020

188 actions financées pour 600 300 €
(hors aides ponctuelles à la professionnalisation)

- 21 actions « éducatives » (*2S2C, Vacances apprenantes, Quartiers d'été, Séjours sportifs*) pour 67 800 €
- 79 aides à la relance de la pratique sportive pour 227 800 €
- 88 aides aux structures en difficulté pour 304 700 €

Bilan de la campagne 2020

188 actions financées pour 600 300 €

(hors aides ponctuelles à la professionnalisation)

- 158 actions portées par des associations locales pour 464 850 €
soit 77,4% des crédits
- 24 actions portées par des comités départementaux pour 95 000 €
- 3 actions portées par des comités régionaux /ligues pour 24 000 €
- 3 actions portées par des groupements d'employeurs pour 16 450 €

Campagne 2021 - Montant et actions subventionnables

789 300 € pour le Grand Est

(hors crédits fléchés sur « J'apprends à nager »)

Aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté

Aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences

Campagne 2021 - Modalités

Seuil de subvention : 1000 €

Associations sportives non employeuses accompagnées prioritairement dans le cadre de l'aide au fonctionnement

Pour être éligibles, les associations doivent impérativement être en mesure de démontrer la dégradation de leur situation financière en raison de la crise sanitaire sur la saison 2020-2021 et/ou le risque avéré d'une perte de ressources pour la saison 2021/2022.

Campagne 2021 - Calendrier

Les structures éligibles doivent déposer leur dossier de demande de subvention entre le **7 avril et le 10 mai** inclus via le compte Asso

Objectif: verser les subventions aux structures avant la clôture de leurs comptes de la saison 2020/2021 (généralement le 31 août)

Campagne 2021 – Vos interlocuteurs

STUCTURE	REFERENT	CODE FICHE Compte Asso
DRAJES	PELTIER Jean-Raymond	129
ARDENNES	FONTAINE Jean Claude	130
AUBE	MOUNIER Pascal	131
MARNE	LEFEVRE Lucie	132
HAUTE-MARNE	WALCZAK Frédéric	133
MEURTHE-ET-MOSELLE	ANGELY Pierre	134
	HOSTE Dorothée	134
	HOSTE Aurélie	134
MEUSE	LECLER Gilles	135

Campagne 2021 – Vos interlocuteurs

STUCTURE	REFERENT	CODE FICHE Compte Asso
MOSELLE	FONKENEL Valérie	136
BAS-RHIN	VOGEL Frédérique	137
HAUT-RHIN	HALBWACHS Frédéric	138
VOSGES	FOISSY Julien	139

Aisance Aquatique & J'apprends à nager

Bilan de la campagne 2020

39 actions financées pour 201 472 €

- 25 actions portées par des associations locales pour 127 017 €
- 4 actions portées par des comités départementaux pour 44 533 €
- 2 actions portées par des comités régionaux /ligues pour 6 100 €
- 8 actions portées par des collectivités pour 23 822€

Campagne 2021

- Somme disponible : 288 000€ dont 142 000 en Aisance Aquatique et 2 x 73000€ en J'Apprends à Nager et Fonds Territorial de Solidarité
- Bénéficiaires : les 4/6 ans en AA et les 6/12 ans en J'AàNager
- Projets à réaliser en 2021 jusqu'à juin 2022
- Structures éligibles : les Associations sportives, les Comités départementaux, les Ligues régionales, les Collectivités territoriales
- Demandes à transmettre via le compteasso du 7 avril au 10 mai 2021
- Après instruction et avis du bureau de la CRdS, décisions transmises à l'ANS au plus tard le 25 juin 2021.

Accompagnement des projets sportifs territoriaux (PST)

Bilan de la campagne 2020

15 actions financées pour 50 635 €

- 9 actions portées par des associations ne rentrant pas dans le cadre des PSF (associations professions sport, centres médicaux sportifs,...) pour 36 835 €
- 6 actions relevant de la thématique de la lutte contre les dérives et la violence dans le sport pour 13 800 € portées par des associations sportives/comités

Campagne 2021 - Montant et actions subventionnables

128 550 € pour le Grand Est

Déploiement des PST et diagnostics sportifs dans les territoires

Actions portées par des associations ne rentrant pas dans la cadre des projets sportifs fédéraux (Professions sports, centre médicaux-sociaux...)

Lutte contre les violences sexuelles dans le sport (30 000 € minimum)

Equipements

Bilan de la campagne 2020

20 projets financées pour 2 882 546€

- 4 équipements structurants: 1 700 000 €
- 1 équipement en mise en accessibilité : 27 900€
- 11 équipements de proximité et matériel: 401 146 €
- 1 équipement plan aisance aquatique: 400 000€
- 3 équipements haut niveau-haute performance: 353 500€

Campagnes 2021 - Montants et équipements subventionnables

En 2021, le montant des crédits alloués au niveau national par l'Agence Nationale du Sport pour le développement de pratiques est de 86M€.

Ces crédits se répartissent:

- Plan de relance énergétique: 50 M€ (*25 M€ au niveau régional*)
- Equipements locaux: 16 M€ (*12M€ au niveau régional*)
- Aisance aquatique: 12 M€
- Outre mer/Corse: 8 M€

Campagnes 2021 - Montants et équipements subventionnables

Ces crédits se répartissent:

1) Au niveau national (hors Outre Mer/Corse):

- | | |
|--|-------|
| • Plan de relance énergétique
(Subventions supérieures à 500 000 €) | 25 M€ |
| • Plan d'aisance aquatique : | 12M€ |
| ➤ Projets sportifs spécifiques : | 2M€ |
| ➤ Mise en accessibilité et équipements handi : | 2M€ |

Soumis à
critères

Dossiers 7 mai
Sauf PRE fin sem

Campagnes 2021 - Montants et équipements subventionnables

2) Au niveau de la Région Grand Est:

- Plan de relance énergétique : 1 680 000€
(Subventions de 100 000 à 500 000 €)
- Equipements structurants et accès libre : 1 008 000€
 - Equipements de proximité en accès libre
 - Aménagement d'équipements sportifs scolaires
 - Matériel lourd pour la pratique fédérale
 - Equipements structurants
 - Equipements sinistrés

Soumis à
critères

Dossiers 7 mai

Campagnes 2021 - Montants et équipements subventionnables

Budget dédié aux équipements de Haut niveau et de Haute performance 19M€

- Equipements structurants fédéraux et établissements (CREPS...) 5M€

- Equipement sportif de haut niveau

- Matériel lourd

Dossiers 7 mai

Pour les fédérations, le dialogue autour des équipements sportifs s'effectuera dans la dynamique et la temporalité de la campagne du Contrat de Performance (1er trimestre 2021).

Pour les CREPS cet échange prendra place dans le cadre du dialogue engagé avec les établissements, sur le périmètre du Haut niveau et de la Haute performance, dès le 1er trimestre 2021.

- Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) 14M€

Dossiers 23 avril

Comment déposer une demande de subvention?

A partir du 7 avril, via le Compte Asso:

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Où trouver les informations?

A partir du 7 avril, toutes les informations seront mises en ligne sur le site internet suivant:

<https://grand-est.drdjscs.gouv.fr/>

Quels sont vos interlocuteurs?

Emploi/Apprentissage

Samuel ROUYER (samuel.rouyer@jscs.gouv.fr)

Gwénaëlle NATTER (gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr)

Fonds Territorial de Solidarité

Jean-Raymond PELTIER (jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr)

Aisance Aquatique – J’apprends à nager

Hubert KREMPP (hubert.krempp@jscs.gouv.fr)

Equipements

Philippe GOETZ (philippe.goetz@jscs.gouv.fr)

La liste de vos référents départementaux se trouve sur:

<https://grand-est.drdjscs.gouv.fr/>

Questions/Réponses

Merci de votre attention